



Projet de loi sur le crédit à la consommation

Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, a présenté en Conseil des ministres du 22 avril 2009, un projet de loi portant réforme du crédit à la consommation.

Le projet de loi transpose la directive européenne sur le crédit à la consommation visant à créer un marché unique des crédits à la consommation et prévoit différentes mesures pour garantir une commercialisation responsable de ce type de produits et une meilleure prévention du surendettement. Il entend également améliorer la prise en compte de la situation des personnes qui connaissent des difficultés d'endettement.

Le texte permet : - une information renforcée du consommateur ; - un allongement du délai de rétraction de 7 à 14 jours ; - une extension des règles de protection des emprunteurs jusqu'à 75 000 € contre 24 500 € actuellement ; - un encadrement du crédit renouvelable avec l'obligation d'un amortissement minimum ; - un renforcement des obligations et responsabilités des prêteurs notamment en matière d'évaluation de la solvabilité des emprunteurs avec consultation obligatoire du FICP (Fichier national de remboursement de crédits aux particuliers) ; - un raccourcissement des délais d'inscription au FICP pour les procédures de rétablissement personnel et les plans de redressement se déroulant sans incident ; - un droit d'accès des emprunteurs aux informations du FICP les concernant sans avoir à se déplacer aux guichets de la Banque de France ou de l'IEDOM ou de l'IEOM ; - une accélération du traitement des situations de surendettement les plus graves par la généralisation de la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ; - un encadrement de la distribution de crédit sur les lieux de vente des cartes de fidélité afin de dissocier une utilisation associée à des avantages commerciaux de leur utilisation comme vecteur de crédit à la consommation. La loi devrait entrer en vigueur en mai 2010.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Communiqué de la BCE

Le 7 mai 2009, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a abaissé de 25 points de base le taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème à 1,00 % et de 50 points de base le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal à 1,75 %, avec effet au 13 mai 2009. Le taux d'intérêt de la facilité de dépôt reste inchangé à 0,25 %.

Prêts bancaires et assurance crédit aux entreprises ultramarines

Yves Jego, secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer, a reçu le 16 avril 2009 des représentants des entreprises ultramarines et du monde économique ainsi que des représentants des principaux réseaux bancaires et des assureurs de crédit travaillant outre-mer, en présence de Ramon Fernandez, directeur général de la DGTPE (Direction générale du Trésor et de la Politique économique) et de Nicolas Jacquet, médiateur délégué du crédit aux entreprises.

Ramon Fernandez a observé que les encours de crédit avaient continué à progresser fin 2008 et que l'on ne constatait pas à ce jour de tarissement du crédit ou de l'assurance crédit. Il a souligné que les récents blocages dans les DOM avaient mis en difficulté un certain nombre d'entreprises, ce qui pouvait influencer sur l'analyse des risques par les banques et les assureurs de crédit. Il a rappelé que le Gouvernement avait mis en place des outils de garantie de crédit à court terme et un complément public à l'assurance crédit appelé CAP.

Nicolas Jacquet a fait le point sur le dispositif de médiation du crédit géré localement par l'IEDOM et l'IEOM. Au 1^{er} avril 2009, 152 dossiers avaient été déposés dans les 4 DOM dont 98 ont été jugés recevables.

Patrick Besse, directeur de l'IEDOM et de l'IEOM a commenté la situation de la médiation du crédit dans les DOM.

Les représentants des entreprises ont évoqué des difficultés rencontrées pour financer leur activité à court terme et fait état d'un durcissement des conditions de crédit. Les représentants des banques ont affirmé leur volonté de travailler avec les entreprises pour améliorer le financement des entreprises ultramarines.

Yves Jego a invité les entreprises à recourir davantage à ce dispositif de facilitation.

Des numéros verts ont été mis en place en lien avec les chambres de commerce et d'industrie.

Etats généraux de l'outre-mer

Le gouvernement a officiellement lancé les Etats généraux de l'outre-mer le 22 avril 2009. Ils se dérouleront dans toutes les collectivités d'outre-mer et pas seulement dans les DOM où les travaux ont commencé en l'absence des trois collectifs antillais et réunionnais. Le calendrier initial a été assoupli afin de donner du temps à la réflexion à laquelle sont associés l'IEDOM et l'IEOM. Les ateliers locaux seront organisés jusqu'à la fin du mois de juillet. La synthèse nationale des débats et des principales idées ayant émergé des discussions dans les différentes places comme à Paris aura lieu en septembre. Le premier conseil interministériel de l'outre-mer se réunira fin octobre afin d'arrêter une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux et de déterminer les modalités de leur mise en œuvre.

Projet de loi pour le développement économique des outre-mer

L'Assemblée nationale a adopté le 9 avril 2009 le projet de loi pour le développement économique des outre-mer. Un amendement stipule que la ligne budgétaire unique reste le socle du financement du logement social dans les DOM et dans les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon. La commission mixte paritaire (Sénat/Assemblée nationale) s'est tenue le 5 mai 2009 et a permis d'établir un texte commun sur les propositions qui restaient en discussion.

Comparaison des prix en outre-mer et en métropole

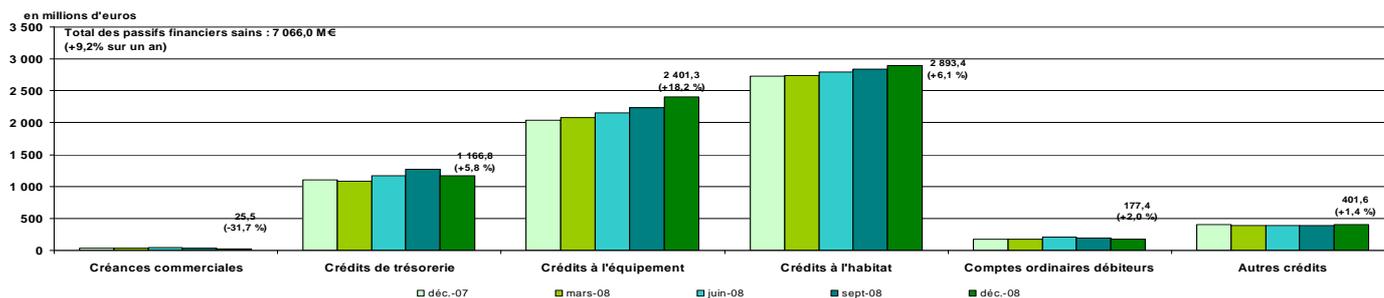
Jean-Philippe Cotis, Directeur général de l'INSEE, a présenté à Yves Jego, Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer, un aperçu du travail déjà engagé par son institut pour comparer les prix entre les DOM et la métropole. Cet indice comprendra toutes les dépenses de consommation des ménages : alimentation, habillement, services, loyers, etc. L'étude complète sera disponible mi-2010 et des mises à jour régulières seront effectuées.

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

L'ensemble des passifs financiers : poursuite de la croissance des encours mais à un rythme moins soutenu

Au 31 décembre 2008, le total des passifs financiers, **tous établissements confondus**, s'établit à 7,5 milliards d'euros, soit une progression de +8,2 % sur un an, contre +10 % à fin juin et fin septembre 2008. L'encours sain s'établit à 7,1 milliards d'euros, soit +9,2% sur un an contre +11,4% à fin septembre 2008. Les entreprises contribuent à elles seules pour 4,5 points à la croissance de l'encours sain. La période sous revue est marquée par le dynamisme des **crédits à l'équipement** (+18,2 % par rapport à décembre 2007) principalement porté par la clientèle des entreprises (+23,7% sur un an). Cette orientation favorable doit toutefois être rapprochée du mouvement de consolidation des encours à court terme en prêts à moyen et long termes intervenu en fin d'année. Aussi, après les importants tirages observés au 3^{ème} trimestre 2008, l'encours des **crédits de trésorerie** s'affiche en retrait de 8,1 % sur le trimestre ramenant le taux de croissance annuelle à +5,8% (contre +18% à fin septembre 2008). Concentrant près de 21% des engagements à court terme, l'encours des entreprises perd 74 millions d'€ sur trois mois pour s'établir à 242 millions d'euros. Pour leur part, les **crédits à l'habitat** (2,9 milliards d'euros) voient leur rythme annuel de croissance s'essouffler : +6,1 % sur un an, soit -1,2 point par rapport à septembre 2008. Parallèlement, une amélioration du **risque de crédit** est enregistrée sur le trimestre comme sur l'année entière. A 6,1 %, le taux de créances douteuses brutes perd 0,9 point par rapport à décembre 2007 et 0,5 point par rapport à septembre 2008.

Passifs sains de l'ensemble des établissements de crédit : crédits de trésorerie en perte de vitesse et investissements en hausse



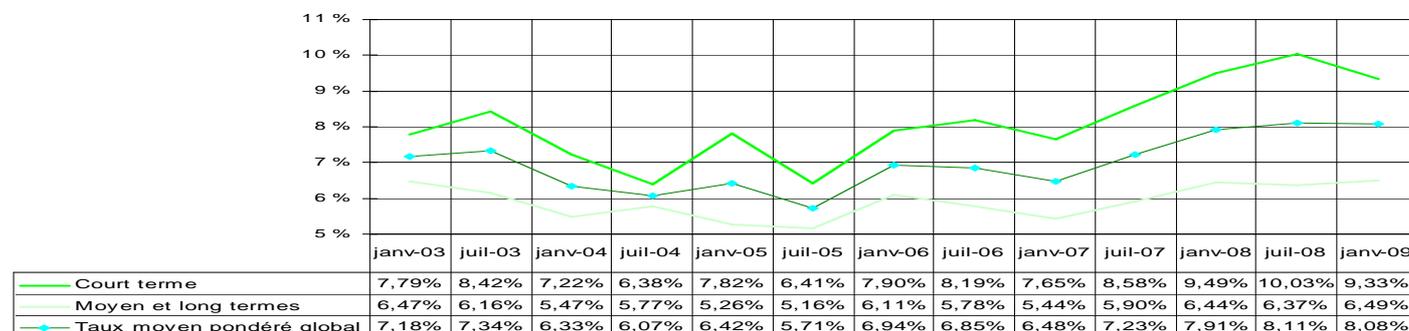
Source : Iedom

Au 31 décembre 2008, le montant total des concours bruts octroyés aux agents économiques par les **établissements de crédit installés localement** atteint 5,3 milliards d'euros. Il s'inscrit en très légère hausse par rapport au 30 septembre 2008 (+0,2 %), et progresse de 8,4 % sur un an (- 1,2 point par rapport à décembre 2007). L'encours sain atteint 4,9 milliards d'euros, en augmentation de 0,5 % sur le trimestre et de 9,4 % par rapport à décembre 2007. Au regard de ces évolutions, les établissements locaux ne renforcent que très légèrement leur positionnement entre décembre 2007 et décembre 2008 (+0,1 point). Ils concentrent désormais 68,9 % de l'encours total sain.

Enquête financière : diminution de la production des crédits

Selon les dirigeants des établissements de crédit de la place, le premier trimestre 2009 devrait être marqué par une activité perturbée, compte tenu des effets induits par la crise sociale aux Antilles. Ces événements auraient été de nature à impacter aussi bien la production de crédits que le coût du risque. Les crédits à l'habitat aux ménages, et dans une moindre mesure, les crédits à la consommation, subiraient une contraction sensible au 1^{er} trimestre 2009. La même tendance serait observée s'agissant des crédits aux entreprises, avec une baisse significative des octrois de crédits à l'équipement.

Coût du crédit aux entreprises : baisse des conditions débitrices à court terme au second semestre 2008



Source : Iedom

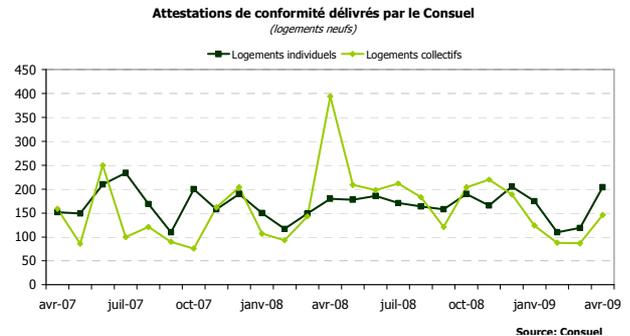
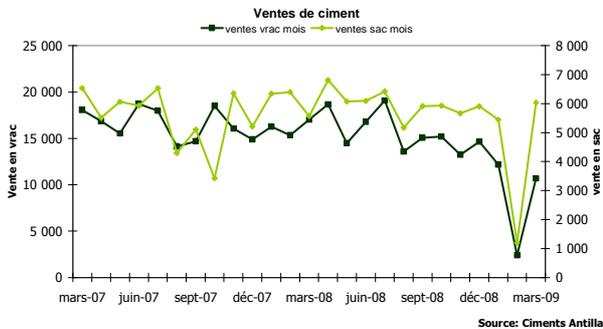
La dernière enquête semestrielle sur le **coût du crédit aux entreprises** a été réalisée, par l'Iedom, auprès de sept établissements financiers de la place au cours du mois de janvier 2009. Sur cette période, les établissements déclarants ont consenti 262 nouveaux crédits pour un montant global de 86 millions d'euros. Le **taux moyen pondéré global** relatif aux crédits nouvellement accordés aux entreprises s'établit à 8,08 % contre 8,11 % en juillet 2008 (-3 points de base). Pour l'essentiel, l'évolution semestrielle est portée par le **taux moyen pondéré (TMP) des crédits à court terme**. Après une augmentation de 54 points de base en juillet 2008, ce dernier s'inscrit en baisse de 70 points de base sur le semestre pour s'établir à 9,33 %. Dans le détail, la baisse des conditions débitrices à court terme entre juillet 2008 et janvier 2009 est essentiellement liée à l'évolution du **TMP du découvert** qui perd 142 points de base sur six mois. De son côté, le coût moyen des **opérations d'escompte** enregistre une baisse plus contenue (-84 points de base). Parallèlement, le TMP des **crédits à moyen et long termes** s'élève à 6,49 %, soit une progression de 12 points de base sur le semestre.

BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

BTP : Un premier trimestre morose

A fin mars, les ventes cumulées de ciment atteignent 37,9 milliers de tonnes et enregistrent un repli de 44,1% par rapport à la même période de 2008. Dans le détail, les ventes de ciment en sacs diminuent de 30,8% tandis que celles en vrac se replient de 48,1% sur la période sous revue. Cette évolution est, pour une large part, à rapprocher des ventes enregistrées au mois de février, qui ont atteint de très faibles niveaux (respectivement 2,4 et 1,2 milliers de tonnes pour les ventes en vrac et en sacs) en raison du mouvement social, ainsi que d'un ralentissement de l'activité déjà à l'œuvre en 2008.

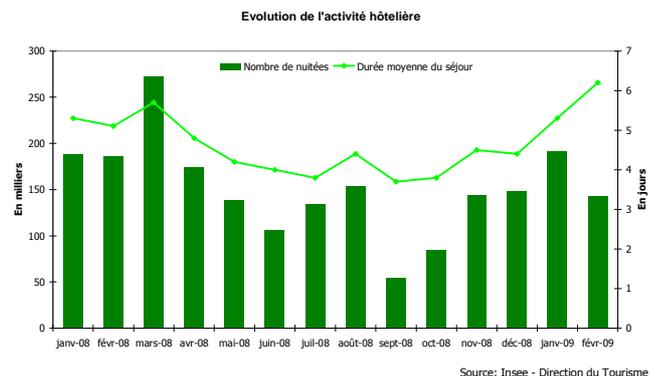
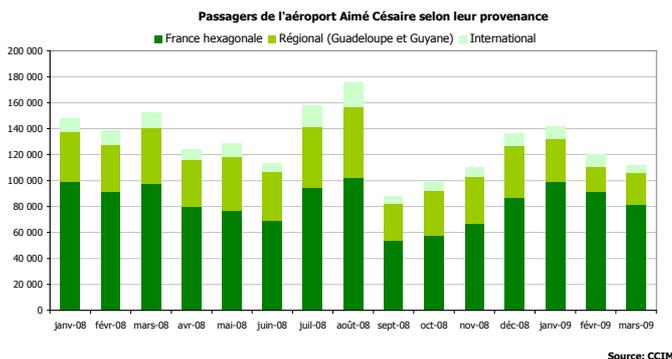
Parallèlement, en cumul à fin avril 2009, 1 053 attestations de conformité électrique ont été délivrées par le Consuel, soit une diminution de 21,0% sur un an. Cette évolution tient à la réduction du nombre d'attestations délivrées aux logements collectifs (-39,6% sur un an), celles attribuées aux logements individuels progressant de 2,0% par rapport avril 2008.



Tourisme : Premières tendances de la haute saison

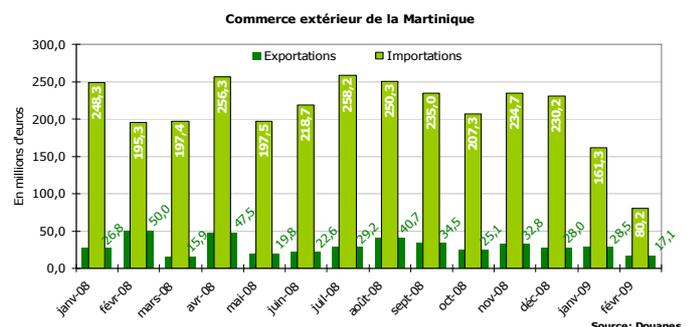
En données cumulées à fin mars 2008, l'aéroport international-Aimé Césaire a accueilli 374 054, soit une baisse de 14,7% sur un an. Cette évolution résulte pour une large part de la mauvaise orientation de la conjoncture internationale et du mouvement de grève générale qui a touchée la Martinique durant 38 jours. Parallèlement à fin avril 2009, le nombre de croisiéristes s'établit à 29 562, en données cumulées, soit un repli de 45,5% sur un an.

Dans le secteur de l'hôtellerie, le bilan n'est guère plus favorable. Selon l'enquête hôtelière de l'Insee, le taux d'occupation des hôtels affiche un repli de 18 points sur un an à fin février 2009. De son côté, le nombre de nuitées se réduit de 23,1% par rapport à février 2008, en dépit d'une augmentation de la durée moyenne de séjour (+1,1 jour sur un an). Pour autant, le début de la haute saison laissait présager de bons résultats. En effet, grâce aux campagnes de communication menées en France hexagonale, les hôteliers ont bénéficié de bons taux de remplissage (entre 80% et 95% pour certains hôtels) au cours du mois de janvier 2009. Toutefois, le conflit social qui a frappé la Martinique à partir du 5 février 2009, a entraîné la chute ou l'annulation des réservations et la baisse du taux d'occupation. De son côté, le groupement des professionnels du séjour de la Martinique (Ziléa) fait part d'une dégradation de l'ensemble des indicateurs par rapport à un 1^{er} trimestre 2008 déjà mal orienté. En effet, les 26 structures hôtelières membres de l'organisation ont enregistré une baisse de 14,3% du nombre de chambres louées entre le 1^{er} trimestre 2008 et le 1^{er} trimestre 2009, une chute de 9,9 points du taux d'occupation des chambres et une diminution de 13,9% du chiffre d'affaires.



Commerce extérieur : Contraction des échanges commerciaux

En début d'année, les échanges ont été perturbés par le mouvement social qui a paralysé l'activité économique de l'île durant plus d'un mois. La fermeture des grandes surfaces, le blocage de l'accès au port de commerce et aux principales zones commerciales, industrielles et artisanales ont fortement impacté l'ensemble des échanges de biens dans le département. A fin février 2009, les importations cumulées s'élevaient à 241,5 millions contre 443,6 millions en février 2009, soit un repli de 45,5% sur un an. Dans le même temps, les exportations (45,6 millions d'euros) accusent un repli de 40,6% sur un an. Compte tenu des évolutions qui précèdent, le taux de couverture gagne 1,6 point pour s'établir à 18,9% à l'issue des deux premiers mois de 2009.



LES INDICATEURS DE REFERENCE

			Données brutes	var.% mensuelle	Glissement annuel
Prix * (source : INSEE)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	- mars 2009	121,3	+0,6%	-0,1%
Chômage (source : DDTEFP)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A)	- mars 2009	36 326	+6,1%	+5,1%
	indicateur de chômage (base pop. Active : 162 556)	- mars 2009	22,3%		+1,0 point
Allocation Chômage (source : Assedic)	Nombre de bénéficiaires de l'allocation unique dégressive et de l'aide au retour à l'emploi	- mars 2009	12 558	+3,1%	+9,0%
RMI (source : CAF)	Nombre de bénéficiaires payés	- mars 2009	19 504	-16,6%	-36,1%
Commerce extérieur (source : Douanes)	Importations (en M€)	- février 2009	80,2	-50,3%	-58,9%
	Exportations (en M€)	- février 2009	17,1	-40,0%	-65,8%
	Taux de couverture mensuel:		21,3%		-4,3 points
Grande distribution (source : DRCCRF)	Indicateur chiffre d'affaires (base 100 en 1990)	- mars 2009	187	ns	-28,9%
	Cumul annuel de chiffre d'affaires (millions d'euros)	- mars 2009	77,4		-33,5%

* En février et mars, en Martinique, les relevés de prix ont été perturbés par des mouvements sociaux. En conséquence, les indices des prix à la consommation de février et de mars correspondent à des estimations.

LES INDICATEURS SECTORIELS

			Données brutes	var.% mensuelle	Glissement annuel
Banane (source : DRCCRF)	Expéditions de bananes (tonnes)	- décembre 2008	14 065	-8,6%	nd
		- cumul annuel	147 141		+9,8%
Trafic aéroportuaire (source : CCIM)	Nombre de passagers	- mars 2009	112 354	-6,5%	-26,4%
		- cumul annuel	374 054		-14,7%
Trafic Maritime (source : Dircilec)	Nombre de croisiéristes	- avril 2009	1 243	-34,1%	-93,1%
		- cumul annuel	29 562		-45,5%
Construction (source : Ciments antillais)	Ventes de ciment (tonnes)	- mars 2009	16 708	nd	-27,5%
		- cumul annuel	37 939		-44,1%

PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	08/04/2009

Taux d'intérêt légal

ANNEE 2009	3,79%	JO du 11/02/09
ANNEE 2008	3,99%	JO du 23/02/08

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/05/09)

Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)

Janvier	Février	Mars	Avril	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
1,8404%	1,2583%	1,0565%	0,8549%	1,0140%	1,4250%	1,6110%	1,7740%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

Janvier	Février	Mars	Avril	Janvier	Février	Mars	Avril
3,64%	3,74%	3,72%	3,71%	3,84%	3,94%	3,92%	3,91%

Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)

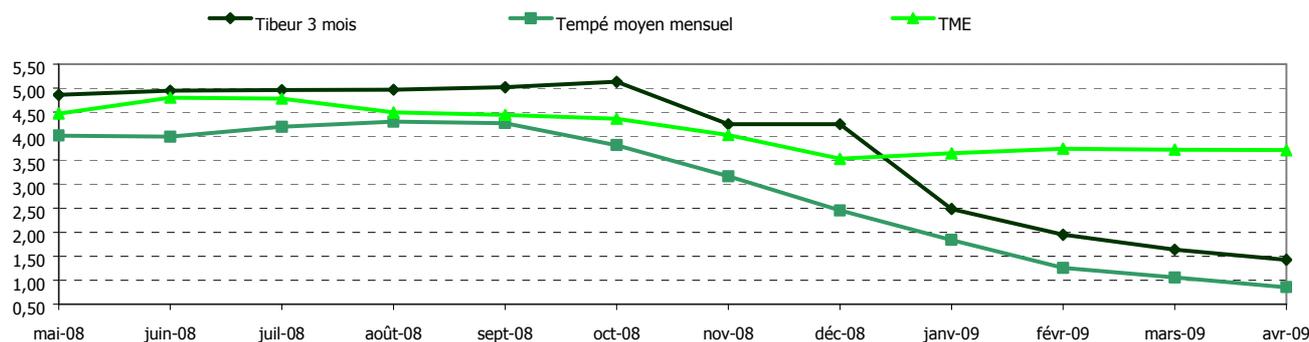
Janvier	Février	Mars	Avril
3,84%	3,94%	3,92%	3,91%

Taux de l'usure (applicable à partir du deuxième trimestre 2009)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	7,83%		
Prêts à taux variable	7,93%		
Prêts relais	8,05%		
Autres prêts			
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	21,36%		
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires	20,92%	Découverts en compte (1)	14,13%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €	10,04%		

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

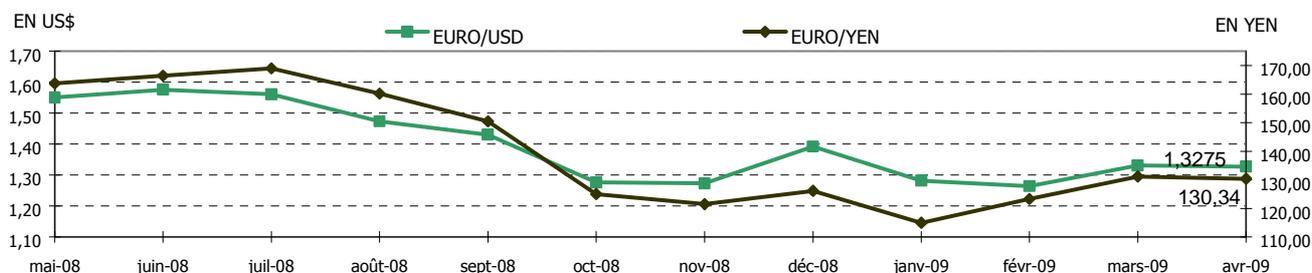
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3275	EURO/ZAR (Afrique du sud)	11,2426	EURO/SRD (Surinam)	3,66786
EURO/JPY (Japon)	130,3400	EURO/BWP (Botswana)	9,69713	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,39191
EURO/CAD (Canada)	1,5786	EURO/SCR (Seychelles)	19,9675	EURO/DOP (Rép. Dom.)	48,4730
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,89335	EURO/MUR (Maurice)	45,8004	EURO/BBD (La Barbade)	2,67253
EURO/SGD (Singapour)	1,9620	EURO/BRL (Brésil)	2,8850	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,38466
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,2881	EURO/VEF (Vénézuéla)	2,86922	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2822,85	EURO/XCD (Dominique)	3,60791	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK